SOFICOM
AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN

ASSOCIATION LA RENAISSANCE

****

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

SOFICOM
AUDIT

ASSOCIATION LA RENAISSANCE

Siège social : Rue de l'Hôtellerie

14 120 MONDEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : PERICENTRE III - 26, avenue de Thiès, 14 076 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

SOFICOM
AUDIT

A l'assemblée Générale de l'Association La Renaissance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA RENAISSANCE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2019.

SOFICOM AUDIT

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de moral et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Bureau Directeur et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

SOFICOM AUDIT

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SOFICOM AUDIT

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 18 décembre 2019

SOFICOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Franck DANET
Le Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/08/2019			31/08/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	128 254	24 582	103 672	116 497
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	128 254	24 582	103 672	116 497
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	3 070		3 070	112
	Autres créances	69 428		69 428	134 536
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	471 678		471 678	393 420
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 041		10 041	24 489
	TOTAL (II)	554 216		554 216	552 557
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	682 470	24 582	657 888	669 054

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : -acceptés par les organes statutairement compétents -autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/08/2019	31/08/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	95 382	87 145
	Résultat de l'exercice	1 805	8 237
	Total des fonds propres	97 187	95 382
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	73 623	82 731
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	73 623	82 731
	Total des fonds associatifs	170 810	178 113
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	17 938	17 799
	Total des provisions	17 938	17 799
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 831	26 996
	Dettes fiscales et sociales	28 949	28 934
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 390	1 961
	Produits constatés d'avance	426 970	415 250
	Total des dettes	469 140	473 142
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	657 888	669 054
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 804,91	8 237,06
	(1) Dont à moins d'un an	469 140	473 142
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

		31/08/2019	31/08/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	5 802	5 519
	Prestations de services	66 508	65 895
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	506 300	460 274
	Dons		
	Cotisations	1 380	1 470
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	192	96
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	580 183	533 254
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	5 687	5 298
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	285 348	260 095
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 214	4 512
	Rémunération du personnel	202 055	180 360
	Charges sociales	67 369	58 763
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	12 825	11 757
	Dotation aux provisions	139	2 435
	Autres charges	11 516	12 721
	Total des charges d'exploitation	589 153	535 942
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(8 970)	(2 688)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	1 082	1 023
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 082	1 023
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(7 888)	(1 665)
	Produits exceptionnels	17 265	16 658
	Charges exceptionnelles	8 105	8 223
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 160	8 435
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés	(533)	(1 467)
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	598 529	550 935
	TOTAL DES CHARGES	596 725	542 698
	EXCEDENT ou DEFICIT	1 805	8 237
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	18 704	14 718
	Bénévolat	18 704	14 718
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	18 704	14 718
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	18 704	14 718

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions particulières du règlement 99-01 adopté le 16/02/1999.

Le bilan de l'exercice présente un total de **657 888** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **598 529** euros et un total **charges** de **596 725** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 805** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2018** et finit le **31/08/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Dérogation au plan comptable n°99-01

Les subventions d'investissement sur biens renouvelables ont été constatées au compte : "131000 Subvention d'investissement" et figurent en tant que telles au passif du bilan. Elles sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements.

Mécénat et parrainage

Trois conventions de mécénat ont été signées au cours de l'exercice et portent sur des dons en nature.
Les comptes clos font état des dons obtenus dans le cadre de ces conventions et des contreparties accordées par la Renaissance. Les flux ont été constatés, comme l'an passé, au résultat exceptionnel de l'exercice.
Cette option a été confirmée afin de mettre en évidence les besoins et ressources de l'association, en dehors de la subvention de la Ville de Mondeville et autres collectivités, le cas échéant, et des participations financières d'autres organismes.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les frais accessoires, et autres droits et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Les durées d'amortissement sont les suivantes :
. Installations techniques : 10 ans

La base amortissable d'une immobilisation correspond à sa valeur d'inscription à l'actif diminuée de sa valeur résiduelle probable en fin d'utilisation. Faute de valeur mesurable en fin d'utilisation, aucune valeur résiduelle n'a été déterminée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision dont le montant s'élève à 17 938 euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 0.30 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Turn over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 743 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.
Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement et de constitution du fonds de roulement.

Contributions volontaires

L'association exerce son activité dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Mondeville par laquelle cette dernière confie à l'association la gestion de la salle "La Renaissance" et de ses équipements (article 1).

Dans ce cadre, l'association bénéficie de la mise à disposition de la salle de spectacle et ses annexes, ainsi que de l'ensemble du matériel technique qui restent la propriété de la Ville de Mondeville.
D'autre part, l'association a recours à un certain nombre de personnels bénévoles pour les soirs de spectacle : ces personnes s'occupent notamment de la préparation de la salle, des "courses", de l'accueil du public, ...
Sur l'ensemble des spectacles donnés au cours de l'exercice, le nombre d'heures réalisées par les bénévoles est estimé à 1279 heures (contre 1 058 heures l'an dernier).
Sur la base du coût horaire moyen de 14.62 € (base SMIC horaire au 01/01/2019), le montant des contributions en

Règles et Méthodes Comptables

nature dont a pu bénéficier l'association peut être évalué à 18 704 €.
Ce montant a été intégré dans les comptes clos au 31/08/19 (de la même façon que lors des clôtures précédentes).

Informations sur les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et aucun avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salarié sur l'exercice.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	128 254					128 254
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 254					128 254
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	128 254					128 254

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	11 757	12 825		24 582
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 757	12 825		24 582
	TOTAL	11 757	12 825		24 582

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	17 799	139		17 938
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 799	139		17 938
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	17 799	139		17 938
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières		139		
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/08/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 070	3 070	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	12 589	12 589	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 560	4 560	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11 579	11 579	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	40 700	40 700	
	Charges constatées d'avance	10 041	10 041	
	TOTAL DES CREANCES	82 539	82 539	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/08/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 831	10 831		
	Personnel et comptes rattachés	14 337	14 337		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 051	13 051		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	808	808		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	752	752		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 390	2 390		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	426 970	426 970		
	TOTAL DES DETTES	469 140	469 140		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/08/2019
Total des Produits à recevoir		53 126
Autres créances		53 126
Conseil régional	1 600	
Odia	979	
Onda	9 000	
Divers pdts a recevoir	40 700	
Intérêts courus à recev.	847	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

	31/08/2019	31/08/2018	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	53 126	77 548	(24 422)	-31,49
TOTAL	53 126	77 548	(24 422)	-31,49

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/08/2019
Total des Charges à payer		25 539
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 860
Frs fact.non parvenues	5 860	
Dettes fiscales et sociales		19 679
Dettes prov.cong.à payer	14 337	
Ch.soc.dette cong.à payer	4 836	
Ch.fisc.dette cong.à paye	506	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

	31/08/2019	31/08/2018	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 860	8 630	(2 769)	-32,09
Dettes fiscales et sociales	19 679	19 277	402	2,09
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	25 539	27 906	(2 367)	-8,48

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/08/2019	31/08/2018	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	10 041	24 489	(14 448)	-59,00
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	10 041	24 489	(14 448)	-59,00

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/08/2019	31/08/2018	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	426 970	415 250	11 720	2,82
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	426 970	415 250	11 720	2,82

Les produits constatés d'avance sont constitués des subventions relatives à l'exercice 2019-2020 notifiées au cours de l'exercice clos le 31/08/2019.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	87 145	8 237		95 382
Résultat de l'exercice	8 237	1 805	8 237	1 805
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	82 731		9 108	73 623
Provisions réglementées				
TOTAL	178 113	10 042	17 345	170 810

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/08/2019
Total des produits exceptionnels		17 265
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 156
Contreparties mécénats-parrain	8 105	
Produits exerc.anterieurs	51	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		9 108
Qu.part subv.vire resulta	9 108	
Total des charges exceptionnelles		8 105
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		8 105
Contreparties mécénats-parrain	8 105	
Résultat exceptionnel		9 160

SOFICOM
AUDIT

LA RENAISSANCE

Siège social : Rue de l'Hôtellerie
14 120 MONDEVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 août 2019

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

SOFICOM
AUDIT

Association La Renaissance
Rapport spécial du commissaire aux comptes
Sur les conventions règlementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1°) Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Caen, le 18 décembre 2019

SOFICOM AUDIT SAS
Le commissaire aux comptes

Franck DANET
Le commissaire aux comptes